

## CONVENTION - PÉRIODE D'ESSAI

Entre,

L'Association Sans But Lucratif BUTOKUKAN KENDO & IAIDO  
Siège Social fixé à : 60, avenue Jean de la Hoese B-1080 Bruxelles

Et le pratiquant

Madame, Monsieur,

Adresse

Téléphone et/ou GSM: .....

Email: .....

Souhaite participer à une (1) période d'essai.

Il est convenu ce qui suit:

- Une période d'essai fixée à un cours au choix des disciplines de Kendo et / ou Iaido.  
Date de la session d'entraînement de Kendo: .....  
Date de la session d'entraînement de Iaido: .....
- Aucune participation financière ne sera demandée pendant cette période d'essai.
- Ni l'ASBL BUTOKUKAN KENDO & IAIDO, ni les fédérations régionales de Kendo et d'Iaido en Belgique (BKR ASBL et VKIJF ASBL), ni personne de ses membres ne peut être tenu responsable en cas d'accident survenu pendant cette période d'essai.
- Si le pratiquant désire continuer sa pratique de Kendo et / ou Iaido au sein du club BUTOKUKAN KENDO & IAIDO ASBL à la suite de cette période d'essai, il ou elle devra transmettre une demande de licence / assurance auprès de la Fédération Francophone de Kendo et d'Iaido Belgian Kendo Renmei (BKR) ASBL via le conseil d'administration du BUTOKUKAN KENDO & IAIDO ASBL.

Cette convention a été faite à Bruxelles le .....

Le pratiquant

(En cas de mineur d'âge, cette demande doit être signée par un parent ou tuteur)

Pour le BUTOKUKAN KENDO & IAIDO ASBL